



BULLETIN D'ADHESION, DON ET RENOUELEMENT

Ce bulletin est à compléter et à nous retourner avec votre règlement au :

COJEP INTERANTIONAL

18 RUE CHEMIN DE FER 67 200 STRASBOURG

Adhésion

Don

Renouvellement N° d'adhérent : _____ Parrain : _____

Adhérent :

F : H : Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de Naissance : ___ / ___ / _____ à : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

J'adhère Je fais un don à « COJEP INTERNATIONAL »

Adhérent entre 20 à 30ans : 10€/mois ou 120€ /an ----- Adhérent 30ans et plus : 20 €/mois ou 240€/an

Pour un montant de : _____ € (à votre convenance)

Mode de règlement :

Espèces Chèque libellé à l'ordre du « COJEP INTERNATIONAL »

Fait à : _____ Le : _____


Signatures :

* Rayer les mentions inutiles

En application des articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits de rectification de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à l'adresse : rhone-alpes@cojep.fr

Pour les Particuliers : Lorsque vous réalisez un don à une association, sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une **réduction fiscale** de **66%** du montant du don. Toutefois, cette réduction n'est applicable que dans la limite de **20% de votre revenu imposable**. Concrètement, cela signifie que seule la partie inférieure aux 20% de votre revenu pourra faire l'objet d'une réduction fiscale. Par exemple, si vous avez gagné 20.000 € en 2018 (revenu net imposable) et que vous avez choisi de donner 6.000 € à une **association culturelle**, seuls 4.000 € (20% de votre revenu) pourront faire l'objet d'un crédit d'impôt pour l'année 2018.

Pour les Entreprises : Lorsque le montant des dons effectués par une entreprise (on parle alors de **mécénat d'entreprise**) à une association dépasse le seuil de **5/1000 du chiffre d'affaires annuel hors taxe**, seule la partie inférieure aux 5/1000 peut bénéficier d'une **réduction d'impôts de 60%**. Par exemple, si votre entreprise a eu un chiffre d'affaires de 100.000 € en 2018 et que vous avez donné 1.500 € à une **association de chasse et pêche**, seuls 500 € (5% du chiffre d'affaires) pourront faire l'objet d'un crédit d'impôt pour l'année 2018.

	RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.						
CA ALSACE VOSGES		13/02/2017				
POLE EXPERTISES MUNDOLSHEIM		00423				
Tel. 0388204734 Fax. 0388190256						
Intitulé du Compte : ASSOC. COJEP PCE INTERNATIONAL						
18 RUE DU CHEMIN DE FER						
67200 STRASBOURG						
DOMICILIATION						
Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB			
17206	00082	58932828010	54			
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1720	6000	8258	9328	2801	054
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:						
AGRIFRPP872						